

## Compte-rendu du 1er conseil d'école du jeudi 21 octobre 2021.

**Etaient excusés:** M. BERTHIER, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Saint-Marcellin,

Mmes FRANÇOIS, GENIN, Déléguées Départementales de l'Education Nationale (DDEN),

M. GAILLARD, Mmes DUSSERT, PROTON, MARTIN et HUGUES, Enseignants,  
Mmes KAPFER, TARET, LAPAGLIA, FAYARD et BERTHET, Déléguées de parents d'élèves.

**Etaient présents:** Mme LYONNE, Adjointe aux affaires scolaires

Mmes BILLON PIERRON, GARREL, DUPEUX, TERRASSE, PIERSON et M. JOBIN, enseignants

M. BLUNAT, DDEN,

Mmes FOREST, ROVERA, VALLIN, PRABEL-CECCHINI, BERTOMEU, et M. JOURDAN

### **ORDRE DU JOUR DES ENSEIGNANTS & DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES**

#### - Généralités concernant l'école:

- Vote du RI (règlement intérieur): Le RI a été adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil d'école présents. Voir annexe.

- Présentation du Bilan OCCE : Voir annexe. Aucune question n'a été relevée concernant ce bilan.

- Bilan Stage RAN de juillet et d'août:

En juillet, tout s'est bien passé malgré un groupe très éclectique puisqu'il y avait des enfants du CP au CM2. Il est donc difficile d'avoir de l'attention pour chacun d'eux, de les accompagner correctement d'autant plus que le groupe était composé de 9 élèves. Néanmoins les élèves étaient volontaires et ont mis à profit ce petit temps privilégié. Mêmes remarques pour le stage d'août.

- Elections: 33,62 % de participation: Cette participation est encore faible malgré l'envoi du matériel de vote (excepté une enveloppe). Cet envoi est coûteux en terme de temps pour la préparation, coûteux en terme de copies et gaspillage de papier...

- APC et décloisonnement: Les APC ont lieu sur le temps de midi de 11h30 à 12h ou 12h15 selon l'enseignant.e. Des mots pour avertir les parents sur l'organisation sont donnés aux familles concernées à l'avance pour que la famille puisse s'organiser.

Aucun décloisonnement n'est mis en place à ce jour. Peut-être que sur le temps du cycle piscine, les Cm1 seraient pris en charge par Mme GARREL, les Ce2 par Mme DUPEUX, les Ce1 par Mme MARTIN pour travailler en découverte du monde.

- Protocole Sanitaire:

À la rentrée, le protocole sanitaire appliqué était celui de niveau 2. Les recommandations étaient les suivantes:

- Maintien des mesures renforcées des gestes « barrière », d'aération et de lavage des mains

- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)

- Limitation du brassage par niveau obligatoire

- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le

respect d'une distanciation de 2 mètres

Depuis le 04/10, le protocole s'est allégé et les recommandations sont les suivantes:

- Maintien des mesures renforcées des gestes « barrière », d'aération et de lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels
- Limitation des regroupements importants
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service
- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)

#### - Rentrée 2021/2022

- Nombre d'élèves / Répartition : Cette année, l'école accueille 160 élèves:

41 élèves en maternelle,

Mme PIERSON 6 PS, 6 MS et 9 GS

Mme TERRASSE 6 PS, 8 MS et 6 GS, soit un total de 12 PS, 14 MS et 15 GS

119 élèves en élémentaire, avec une classe de CP, une classe de CP/CE1, une classe de CE1/CE2, une classe de CE2/CM1 et une classe de CM1/CM2. La répartition est la suivante:

M. JOBIN et M. GAILLARD (les lundis): 23 CP

Mmes MARTIN (mardi/jeudi) et HUGUES (lundi/vendredi): 5 CP et 18 CE1, soit 23 élèves

Mme DUPEUX: 23 élèves: 6 CE1 et 17 CE2

Mme GARREL: 25 élèves: 4 CE2 et 21 CM1, suite à 1 départ début octobre.

Mmes PROTON (lundi/mardi) et BILLON PIERRON (jeudi/vendredi): 25 élèves en CM2

Soit 73 enfants en Cycle 2 et 46 en Cycle3.

- Equipe: Au niveau de l'équipe, M. GAILLARD assure la décharge de direction de M. JOBIN (les lundis). Mme MARTIN revient après son congé de formation à temps partiel (50%) et est complétée par Mme HUGUES (50%). Mmes PROTON (50%) et BILLON PIERRON (50%) remplacent M. GRASSIN, parti à l'OCCE, à mi-temps chacune sur la classe et intervenant dans d'autres écoles ou collèges.

#### - Projet de classe, d'école:

ECOLE:

- Projet d'école et axes de travail: En cours de réécriture et dans l'attente de la trame de la circonscription. Il vous sera présenté dès sa finalisation pour vote et approbation.

- Cross coopératif si possible en raison des contraintes sanitaires au printemps

- Mise en place d'un conseil des délégués de classe: En effet, afin de travailler avec les enfants sur le bien-être à l'école, entre autre, des élections de délégués ont eu lieu dans chaque classe et un conseil de délégués de classe se réunira au moins 1 fois par période pour travailler sur des axes définis et débattus dans chaque classe en conseil de classe. Le 1er conseil des délégués a eu lieu le lundi 18 octobre et avait pour but de leur rappeler leur rôle et de commencer à travailler sur des axes de réflexion à aborder en conseil de classe pour avoir des propositions et travailler sur la faisabilité de ces propositions.

- Prévision d'un goûter de Noël? Carnaval ? Est-il envisageable de prévoir la "fabrication" "d'instruments de musique" (travail en classe ou à la maison) pour le côté festif du défilé?

Un goûter de Noël sera prévu ainsi qu'un spectacle: Planète, Sauve-toi de la chouette comédie qui propose donc un spectacle autour des déchets, du réchauffement climatique... en lien avec ce qui a pu être fait avec l'action « Nettoyons la nature » ou

les ateliers « tri de déchets » qui auront lieu courant de la 2ème période. Si les conditions sanitaires restent inchangées, il est envisageable d'acheter la matière première et de faire confectionner le goûter par les enfants en mixant les classes, comme cela avait été le cas il y a 2 ans.

Pour Carnaval, un défilé aura lieu et une réflexion sur les instruments sera faite en équipe pour décider d'un axe commun.

- Bilan de la journée "Nettoyons la Nature"? Retour des enfants?: La journée « Nettoyons la nature » a été très appréciée des enfants qui ont eu l'impression d'oeuvrer pour une bonne cause. Le matériel fourni par le centre Leclerc était en nombre, excepté pour les gants qui n'étaient pas adaptés pour tout le monde.

Les enfants ont été surpris du nombre de mégots et de cannettes de bière ramassés autour de l'école... Le message a dû être relayé aux parents normalement pour préserver ces espaces.

Merci aux parents qui nous ont accompagnés.

#### CLASSES/CYCLES:

- Pour les GS et les CP: cycle piscine du 10/12 au 24/03.

- Pour les cycles 2 et 3: Toujours en attente de réponse de la part du club de handball de saint-Marcellin (HBPSM) pour réaliser un cycle handball et prise de contact à faire avec le rugby de Vinay pour des interventions à partir du CE1, voire du CP.

- Pour la classe de Mme PIERSON:

-Travail sur l'alimentation, le gaspillage alimentaire et les déchets. L'alimentation sera le fil conducteur tout au long de l'année avec la mise en place, à chaque période, d'un repas partagé et confectionné par les enfants de la classe. Une participation a été demandée et sera demandée pour participer aux frais de courses, d'achat des matières premières. Le 1<sup>er</sup> repas a eu lieu le vendredi 15 octobre et les retours ont été très positifs. Au cours de la semaine du goût, des ateliers de reconnaissance et tri de fruits et légumes ont eu lieu dans la classe.

-Intervention de l'association Espace Nature Isère pour remettre en route l'hôtel à insectes (réalisé en 2015 dans le cadre des TAP) et avoir une petite formation sur les insectes. Dans ce cadre, une sortie aux étangs de Tullins aura lieu le 14/06.

-Sortie au Diapason le 14/12 pour au spectacle « Lumière ».

-Intervention en classe d'un scientifique pour travailler autour de la lumière, du miroir...

-Intervention sur le tri des déchets par l'association Espace Nature Isère, le 16/12, et financée par la communauté de communes.

-Cycle « Sophrologie » de 7 séances.

-Intervention et prêt de matériel pour réaliser des cabanes.

- Pour la classe de Mme TERRASSE:

-Participation aux ateliers de la semaine du goût à Notre Dame de l'Osier: reconnaissance des goûts...

-Participation au projet « Danse en Isère » avec l'intervention d'une chorégraphe. 8 séances auront lieu pour donner vie à un projet de danse et chant choral. Le projet sera ensuite présenté à la mi-mai au Diapason. Les PS ne seront peut-être pas intégrés à ce projet.

-Spectacle de chant et danse au Diapason pour les MS et GS le 30/11.

-6 séances de sophrologie auront lieu en 2ème période.

-Intervention de l'association Espace Nature Isère pour la réalisation de mangeoires à oiseaux qui seront placées dans la cour de l'école. Dans ce cadre, une sortie aux étangs de Tullins aura lieu le 14/06.

-Sortie au Diapason le 14/12 pour au spectacle « Lumière ».

-Intervention sur le tri des déchets par l'association Espace Nature Isère, le 16/12, et financée par la communauté de communes.

-Intervention et prêt de matériel pour réaliser des cabanes.

- Pour la classe de M. JOBIN et M. GAILLARD:

-Participation aux projets départementaux « Ecole et Cinéma » qui permettra aux élèves d'assister à 3 projections de films avec des contenus et des attentes différents de ce qu'ils ont l'habitude de voir et de travailler l'esprit critique et « Théâ38 » qui permettra aux enfants de découvrir le théâtre à travers les textes d'Antonio CARMONA, d'assister à une lecture théâtralisée et de monter un projet avec l'intervention d'un comédien de la troupe Les Gentils pour une restitution devant les autres classes participant au projet en mai/juin.

-Intervention sur le tri des déchets par l'association Espace Nature Isère, le 29/11, et financée par la communauté de communes.

-Cycle « Sophrologie » de 4 séances.

-Un projet autour de l'Europe avec la gouvernance par la France du Conseil de l'Union Européenne. Il s'agit d'échanger avec des écoles de l'Union Européenne pour comparer la vie d'un écolier de CP dans ces différents pays. Un appel à connaissance de classe a été lancé et est en attente de retour.

- Pour la classe de Mmes MARTIN et HUGUES:

-Participation au projet « Danse en Isère » avec l'intervention d'une chorégraphe professionnelle : 8 séances auront lieu pour donner vie à un projet de danse et *sûrement* de chant choral. Le projet sera ensuite présenté à l'ami mai au Diapason pour une restitution devant les autres classes participant également au projet.

-*Dans ce cadre, spectacle de danse au Diapason le 30/11.*

-Invitation par Laurence SALTIEL en résidence au Diapason en juin pour assister aux représentations des classes en projets "chant choral 38". Sans être inscrit dans ce projet départemental, les élèves de CP/CE1 vont travailler en classe le chant choral cette année (=> formations des 2 maîtresses en ce sens en septembre/octobre) et préparer une chorale pour juin.

-Participation aux ateliers de la semaine du goût à Notre Dame de l'Osier : reconnaissance des goûts...

-Dans la classe, réalisation de jus de raisin et travail sur la vigne, dégustation et reconnaissance des différentes variétés de noix.

-Intervention sur le tri des déchets par l'association Espace Nature Isère le 16/12

- Pour la classe de Mme DUPEUX:

-Cycle « Sophrologie » de 4 séances.

-Intervention sur le tri des déchets par l'association Espace Nature Isère, le 29/11, et financée par la communauté de communes.

-Classe découverte de 2 jours (19 et 20 mai 2022) en Ardèche, sur le thème de la préhistoire avec visite de la Grotte CHAUVET et participation à des ateliers.

Participation du CCAS pour les familles qui feront un dossier.

- Pour la classe de Mme GARREL:

-Cycle « Sophrologie » de 4 séances.

-Intervention sur le tri des déchets par l'association Espace Nature Isère, le 29/11, et financée par la communauté de communes.

-Classe découverte de 2 jours (19 et 20 mai 2022) en Ardèche, sur le thème de la préhistoire avec visite de la Grotte CHAUVET et participation des ateliers.

Participation du CCAS pour les familles qui feront un dossier.

-Intervention de la MAE sur le thème du harcèlement.

- Pour la classe de Mmes BILLON PIERRON et PROTON:

-Intervention sur le tri des déchets par l'association Espace Nature Isère, le 29/11, et financée par la communauté de communes.

-Intervention de la MAE sur le thème du harcèlement.

- Intervention de l'Association Espace Nature Isère pour travailler sur l'eau.
- Intervention en classe d'un scientifique pour travailler autour des ombres.
- Un cycle Aviron est en train de se mettre en place.
- Visite culturelle de Lyon sur 2 jours et découverte de l'aquarium, voire éventuellement avec nuitée.

#### - Sécurité:

- Résultat de l'exercice « Incendie » du 21/09/2021 à 9h40: L'évacuation s'est faite dans l'ordre et le calme en 3 minutes et 15 secondes. Problème du bloc maternelle qui a un faux contact (il faut appuyer fort). La mairie est au courant et travaille dessus pour trouver une solution adaptée et rapide.

- Résultat de l'exercice « PPMS - Intrusion »: L'exercice s'est bien déroulé, les enfants ont été silencieux et ont respecté les consignes. Problème de peinture sur certains barillets de porte: impossible de fermer à clé. Depuis, l'agent communal a expliqué comment réarmer correctement le bloc.

#### - Travaux:

- Calendrier et échéances des travaux d'agrandissement de la maternelle.

L'appel d'offre va être lancé dès le 22/10 suite aux différents retards du montage du dossier.

Les travaux devraient avoir lieu de janvier à mi-août 2022 pour être opérationnel à la rentrée de septembre 2022.

- Porte palière: remerciements

#### - Services périscolaires:

- Qu'en est-il des incivilités durant la pause méridienne?

À ce jour, un seul problème s'est produit. Il avait commencé sur le temps d'école et s'est poursuivi sur le temps de cantine. Mme LYONNE rappelle qu'en cas d'incivilité, il est essentiel de la prévenir immédiatement pour intervenir rapidement. Les employées communales ont cette même consigne.

Avec le retrait des barrières, les enfants peuvent jouer avec d'autres enfants et semblent apprécier. Il y a un peu plus d'activités proposées et ils se répartissent davantage sur des zones différentes. L'idée serait de sortir un groupe de la cour pour qu'il y ait moins d'enfants et de travailler sur la possibilité d'ouvrir des groupes d'activités manuelles avec Janick ou d'informatique avec M. PARISOT, conseiller numérique.

- Etude de satisfaction des plats proposés à la cantine! Qu'en est-il? Y a t-il une période propice?

La mairie a proposé à 2 ou 3 parents délégués de prendre un repas en salle du conseil le 19/11. Ce repas se poursuivra par une réunion pour la mise en place d'une enquête qui pourrait être proposée aux enfants pour connaître leur ressenti sur le repas et aux adultes qui travaillent à la cantine.

La réunion du mois de juin avait été très satisfaisante et constructive et il en ressort surtout un manque de communication de la part du traiteur sur sa façon de travailler et de réaliser les menus en tenant compte des contraintes d'équilibre alimentaire.

- Remerciements pour les inscriptions en ligne du périscolaire, en espérant que le paiement en ligne soit mis en place rapidement!

#### - Divers:

- Plan Numérique: La convention a été signée et la mairie attend le retour pour lancer les investissements. Cette attente peut prendre de 1 à 3 mois avec les services de l'état.

- Formation du personnel et des enseignants sur les incivilités: Une formation sera proposée au personnel communal et aux enseignants sur la thématique de incivilités et de la gestion des conflits. Cette formation se fera sur 3 mercredis à raison de 7h/jour pour un coût de 1890€ et accueillera jusqu'à 14 personnes.

## REGLEMENT INTERIEUR

Ecole de la lèze – 163 Rue de l'école – 38 470 L'Albenc

Tel : 04.76.64.72.83 Maternelle : 06 29 74 33 75

mail: ce.0381530g@ac-grenoble.fr

### ADMISSION ET INSCRIPTION:

L'admission est enregistrée par le directeur de l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'enfant,
- du livret de famille et, le cas échéant, de l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant la résidence de l'enfant,
- d'un document justifiant des vaccinations obligatoires : attestation du médecin ou copie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- d'un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école.

### FREQUENTATION:

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une obligation de fréquentation **assidue** de l'enfant, conforme au calendrier et aux horaires de l'école.

Pour toute demande d'allègement du temps scolaire, uniquement les après-midis et sur une période définie, une demande écrite devra être rédigée et destinée au directeur de l'école qui émettra un avis. Le directeur transmettra ensuite ce courrier pour validation à l'inspecteur de circonscription, M. Yves BERTHIER.

**A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé du registre des inscrits et rendu à sa famille** par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

**La fréquentation assidue de l'école élémentaire est obligatoire.** En cas d'absence, l'article L. 131-8 du Code de l'Education stipule que « lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur de l'école les motifs de cette absence. ». En cas de non-respect de cette procédure, l'Inspecteur d'Académie, saisi par le directeur de l'école, adresse un avertissement par écrit aux personnes responsables de l'enfant lorsque :

- malgré l'invitation du directeur de l'école, ils n'ont pas fait connaître les motifs de l'absence ou qu'ils ont donné des motifs d'absence irrecevables ;

- l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois.

**L'Inspecteur d'Académie leur rappelle alors les sanctions pénales qu'ils encourent en cas de saisine du Procureur de la République.**

Dès qu'un élève est accueilli dans l'enceinte de l'école, il ne peut en ressortir avant les heures fixées ci-dessous. Dans le cadre d'une autorisation exceptionnelle, il ne peut quitter l'école qu'avec l'autorisation de son enseignant.e et l'accompagnement d'un responsable légal, après avoir rempli la feuille de prise en charge.

Lorsqu'un élève arrive à l'école après les heures réglementaires ou a manqué momentanément l'école, la personne responsable doit faire connaître par écrit et non seulement par téléphone, au directeur et/ou à l'enseignant.e de l'enfant, le motif du retard ou de l'absence et le conduire en classe.

### HORAIRES ET ACCES A L'ECOLE:

Les élèves sont admis à l'école dès 8h20 et jusqu'à 8h30 le matin et dès 13h20 et jusqu'à 13h30 l'après-midi. Ils quittent l'établissement scolaire à 11h30 et à 16h30. En dehors de ces heures, les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école ou à en sortir. Durant les moments d'accueil et les récréations, les élèves ne peuvent pénétrer dans les classes ou autres locaux scolaires, sans l'autorisation de l'enseignant.e qui en assume la responsabilité. Les jours de classe sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée.

**Attention !:** Les élèves de maternelle doivent être remis à l'enseignant.e de la classe pour qu'il passe sous sa responsabilité. Si vous n'accompagnez pas l'enfant jusqu'à son enseignant.e, celui-ci reste sous votre responsabilité et si un accident arrivait, vous en seriez le seul responsable. Ils seront remis aux parents à la fin de la demi-journée.

**Les enfants scolarisés en CP, âgés de moins de 6 ans, seront accueillis et remis aux parents à la porte de la classe.**

Les horaires fixés s'imposent aux enseignants, aux parents d'élèves et aux élèves.

L'exclusion temporaire d'un enfant, pour une période ne dépassant pas une semaine, peut être prononcée par le directeur de l'école après avis du conseil d'école en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente des parents pour accompagner ou reprendre leur enfant à l'entrée ou à la sortie de chaque classe aux heures fixées par le règlement.

Les horaires des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) auront lieu les lundis, mardis, jeudis ou vendredis sur le temps du midi à des horaires qui vous seront communiqués par l'enseignant.e de chaque classe. Une information sera donnée aux familles des enfants concernés avant la prise en charge pour obtenir votre accord et vous permettre de vous organiser.

### VIE SCOLAIRE:

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire des comportements, gestes ou paroles qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant.e et au respect dû à leurs camarades et aux familles.

L'enseignant.e et toute personne intervenant dans l'école s'interdisent comportements, gestes ou paroles, qui tradiraient de leur part indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Quand le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe et traduit une évidente inadaptation à la vie scolaire, la situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative. Dans ce cas, des aménagements de la scolarité peuvent être envisagés :

-à l'école élémentaire, si après une période probatoire d'un mois, aucune amélioration n'a pu être apportée au comportement de l'enfant, une proposition de changement d'école pourra être prise par l'Inspecteur de l'Education Nationale, sur proposition du directeur, après avis du conseil d'école. La famille sera consultée sur le choix de la nouvelle école en liaison avec les maires des communes concernées.

-à l'école maternelle, une décision de retrait provisoire de l'école peut être prise par le directeur après un entretien avec les parents et en accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale.

#### **SECURITE ET SURVEILLANCE:**

Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) (un par trimestre au moins).

La surveillance des élèves, durant les heures d'activités scolaires, doit être continue et leur sécurité constamment assurée.

L'enseignant.e est, en dehors de l'enceinte scolaire et des horaires scolaires, déchargé.e de toute obligation de surveillance à l'égard de ses élèves. L'enceinte de l'école se limitant au portail du haut.

De plus, il est interdit de courir dans la descente et de marcher dans l'herbe qui mène au portail du bas.

Les parents doivent responsabiliser leurs enfants sur les consignes de sécurité à tenir lors de la descente ou montée.

#### **SANTE:**

Les enfants malades seront gardés à la maison pour leur bien-être et leur confort. Les parents seront appelés pour venir le chercher s'il ne se sentait pas bien.

En cas de maladie contagieuse, les parents doivent en informer l'école au plus vite. Il faut aussi penser à signaler les autres maladies, les allergies chroniques et les poux. Dans le cas où les parents ne souhaitent pas faire part à l'enseignant.e ou au directeur du nom de la maladie de leur enfant, il faut absolument contacter le médecin scolaire, tenu au secret médical, qui informera les enseignants.es des précautions à prendre si besoin. Sinon un document administratif pourra être réalisé avec votre participation pour la sécurité de l'enfant (gestes à faire). Il s'agit d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Tel du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin : 04.76.64.90.39 pour les enfants scolarisés à partir de la grande section de maternelle.

Tel de la PMI de Vinay : 04.57.53.11.20 pour les enfants de petite et moyenne section de maternelle.

Aucun médicament ne sera administré à l'école sauf pour les maladies chroniques. Dans ce cas, il sera mis en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui permet d'expliquer à l'enseignant.e le protocole à suivre.

#### **DISPOSITIONS PARTICULIERES:**

Les livres doivent être recouverts. Les élèves doivent en prendre le plus grand soin. Tout livre perdu ou détérioré doit être remplacé par la famille.

Il est recommandé aux enfants de ne pas laisser traîner les divers objets leur appartenant et notamment les vêtements qui devront être marqués. Ils en sont responsables, comme ils sont responsables de tout objet apporté sans rapport avec le matériel scolaire (argent, bijou, jouet). Il est également recommandé, pour l'EPS de ne pas porter de bijoux, montre ou tout autre objet présentant un risque d'accident, de casse ou de perte et d'avoir une tenue adéquate (même en été). De la même manière, nous demandons à ce que les enfants viennent à l'école dans une tenue correcte (pas de shorts courts, de t-shirts laissant apparaître le nombril...) et avec des chaussures adaptées (pas de tongs ou de chaussures à talons).

Les déplacements groupés dans les escaliers, les couloirs, le préau doivent se faire en bon ordre et dans le calme.

#### **RELATIONS PARENT-ECOLE:**

Les relations écrites se font entre parents et enseignants.es par l'intermédiaire d'un cahier de liaison prévu à cet effet. Les parents s'engagent à le consulter régulièrement et à le signer systématiquement. En dehors des réunions d'informations, les enseignants.es et le directeur reçoivent les parents sur rendez-vous.

**Le manquement au règlement intérieur de l'école donnera lieu à des réprimandes qui seront portées à la connaissance des familles et à l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.**

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



BILAN ANNUEL 2020/2021

CODE ETABLISSEMENT * (038...)	0381530G
NOM DE L'ECOLE *	Ecole de La Lèze
INTITULE DE LA COOP (école ou classe) *	Ecole élémentaire de La Lèze
Adresse de l'école *	163 rue de l'école
Code Postal *	38470
Ville *	L'Albens
N°compte Banque Postale *	10836711028
N°compte autres banques (N°compte épargne)	
NOM du/des mandataire(s) *	M. David JOBIN, Mme Laëtitia PIERSON,
Présence d'une caisse (argent liquide) : oui ou non *	Non

COMPTE DE FONCTIONNEMENT en € du 1/09/2020 au 31 août 2021

DEPENSES		RECETTES	
60700008	Achats de produits pour cessions 680,09 €	70700008	Vente de produits pour cession 1 300,39 €
61800008	Charges activités éducatives 11 951,24 €	70800008	Produits des activités éducatives 285,00 €
62810008	Cotisation OCCE 0,00 €	74100008	Subvention collectivités territoriales 0,00 €
65000008	Autres charges courantes 36,32 €	74200008	Autres subventions 7 000,00 €
67000008	Charges exceptionnelles 0,00 €	75000008	Autres produits courants 0,00 €
68000008	Achats de biens durables 0,00 €	75600008	Participation volontaire des familles 1 897,00 €
		76700008	Produits financiers 0,00 €
		77000008	Produits exceptionnels 0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES 12 667,65 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES 10 482,39 €</b>	
<b>EXCÉDENT (A) 0,00 €</b>		<b>DÉFICIT(B) 2 185,26 €</b>	
<b>DÉPENSES+EXCÉDENT 12 667,65 €</b>		<b>RECETTES + DÉFICIT 12 667,65 €</b>	

BILAN SIMPLIFIÉ en € au 31 août 2021

ACTIF		PASSIF	
		110000	Report de l'actif au 31/08 20 064,68 €
468700	Produits à percevoir (1) 0,00 €		Résultat du présent exercice
		120000	EXCÉDENT (A) 0,00 €
512 ou 514	Banque ou Banque Postale 18 479,42 €		ou
	(Cohérent avec le dernier relevé du bilan)	129000	DÉFICIT 2 185,26 €
530000	Caisse 0,00 €		ACTIF DE L'EXERCICE 17 879,42 €
		468600	factures à payer ou chèques non débités(2) 500,00 €
		580000	VIREMENT entre coopératives 0,00 €
<b>TOTAL SANS PRODUITS A PERCEVOIR 18 479,42 €</b>		<b>TOTAL SANS FACTURES A PAYER 17 879,42 €</b>	
<b>TOTAL AVEC PRODUITS A PERCEVOIR 18 479,42 €</b>		<b>TOTAL AVEC FACTURES A PAYER 18 479,42 €</b>	

1) comprises dans les recettes

2) comprises dans les dépenses

OK Bilan

OK Compte fonctionnement

Certifié conforme au livre de comptabilité de la coopérative	Tampon de l'école
A. L'Albens	<b>ECOLE de la Lèze</b>
Le 21/08/2021	<b>Place du Champ de Mars</b>
Nom et signature du mandataire M. David Jobin	<b>38470 L'ALBENC</b>
	<b>Tél 04 76 64 72 83</b>
	Nom et signature des 2 contrôleurs aux comptes (adultes non mandataires du compte dont au moins un parent) ayant rempli le compte rendu obligatoire (page 4 du A3 bilan)
Quitus accordé : <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	Contrôleur No 1 _____
	Contrôleur No 2 _____